

SIAPOR[®]

WINNER[®]

**ENGRAIS ORGANO-MINÉRAL
NP (Mg) 11-25 (2)**

CONTENU ÉLEVÉ
DE
CARBONE ORGANIQUE HUMIFIÉ
(CARBONE HUMIQUE ET FULVIQUE)

C'est un engrais organo-minéral innovateur conçu pour satisfaire les exigences des cultures étendues telles que le **froment**, le **maïs**, le **sorgho**, la **betterave** et le **tournesol** dans les terrains ayant un bon niveau de potassium.

WINNER se vante d'une richesse extraordinaire en substances humifiées (3,5% de carbone humique et fulvique) qui mettent en valeur le potentiel et l'efficacité des éléments nutritifs auxquels elles sont associées.

L'**azote** et le **phosphore**, en réagissant avec la **substance organique humifiée**, acquièrent un important degré de protection qui permet un **rendement agronomique optimal**.

Ceci permet:

- une **disponibilité nutritive élevée et prolongée** durant le cycle entier de la culture;
- **réduction des pertes** à cause de l'insolubilité, de la lixiviation et de la volatilisation;
- **rationalisation de la technique de fertilisation** incluant la possibilité d'anticiper l'application à des moments éloignés de l'utilisation nutritive;
- **économie des unités fertilisantes** par rapport aux exigences des cultures et des niveaux de fertilité du terrain.

L'**AZOTE**, ajouté sous forme minérale pendant la réaction, est protégé et échangé graduellement puisqu' il est intégré dans la fraction humifiée de substances organiques.

Le **PHOSPHORE**, protégé par les liens avec la substance organique humifiée, en résistant à la rétrogradation en formes insolubles, se rend quasiment totalement disponible aux exigences nutritives des plantes.

Le **MAGNÉSIUM**, également supporté chimiquement par la composante organique, optimise le cycle photosynthétique et favorise le métabolisme du phosphate.



- **Emballage:** 25-500 Kg
- **Forme physique:** minipellets
- **Rapport NPK:** 1 : 2,3 : 0

Fabricant



Unimer S.p.A.

Via Paleocapa, 7 - 20121 Milano

Approval Number:
Etablissement de Vidor:
ABP1193UFERT2
Etablissement d'Arquata del Tronto:
ABP1177UFERT2

ENTREPRISE AVEC
SYSTÈME CERTIFIÉ
PAR DNV • ISO 9001

SIAPOR® WINNER®



ENGRAIS ORGANO-MINÉRAL NP (Mg) 11-25 (2)

COMPOSITION	
N total	11%
N organique	1,5%
N ammoniacal	9,5%
P ₂ O ₅ total	25%
P ₂ O ₅ soluble dans amm. citrate neutre et dans l'eau	20%
P ₂ O ₅ soluble dans l'eau	16%
MgO total	2%
Carbone Organique (C)	14%
Carbone humique et fulvique (C)	3,5%

• Engrais minéral

NP 18-46 (phosphate diammonique), débris phosphatiques.

• Composant organiques

Fumier de poulet séché, fumier séché, produit d'amendement de compost vert, tourbe humifiée.

EMPLOI SUR LES CULTURES		
CULTURE	DOSE Kg/ha	EMPLOI
Blé, riz et autres céréales	200-400	Avec les derniers travaux préparatoires en pré-semis ou localisé à l'ensemencement
Maïs, sorgho	200-500	Avec les derniers travaux préparatoires en pré-semis ou localisé à l'ensemencement
Cultures industrielles, oléagineuses et protéagineuses	200-400	Avec les derniers travaux préparatoires en pré-semis ou localisé à l'ensemencement

Betterave, herbes médicinales	300-600	Avec les derniers travaux préparatoires en pré-semis ou localisé à l'ensemencement
Tabac	400-600	Avec les derniers travaux préparatoires en pré-transplantation ou localisé à la transplantation
Horticulture	400-600	À la préparation du terrain ou localisé en pré-semis/transplantation
Melon, pastèque et autres cucurbitacées	400-600	À la préparation du terrain ou localisé en pré-semis/transplantation
Vergers	400-800	En pré-transplantation, en post-récolte ou à la fin de l'hiver
Vigne et olivier	400-800	En pré-transplantation, en post-récolte ou à la fin de l'hiver
Fraise	400-600	En pré-transplantation
Floriculture, plantes d'ornement et prairies	400-600	En pré-semis/transplantation ou à la reprise végétative

Pour les engrais organiques et organo-minéraux il est conseillé d'enfourer légèrement le produit pour en améliorer l'action nutritionnelle.

Les précisions faisant référence aux simples cultures sont données à titre purement indicatif et peuvent être modifiées par rapport aux besoins, aux niveaux de fertilité et aux dispositions prévues par les différentes normes.